

“Cheq’Tonic”

Protocole de remboursement

Les commerçants ou artisans des communes présentés sur la carte désirant encaisser les CHEQ'TONIC doivent être adhérents de l'union commerciale de leur village. Pour ceux ne disposant pas d'une union commerciale, une adhésion à CHEQ'TONIC est requise

Le bordereau de remise de chèque CHEQ'TONIC (à télécharger sur le site www.cheqtonic.fr) et les CHEQ'TONIC tamponnés au dos sont à remettre dans un des points de vente

ACA - Attignat

Aud'en Couleur

Grande Rue 01340 Attignat
Tél. 04 74 30 90 30

ART'COM - Foissiat

Coiffure Thierry Peulet

240 Place du Carouges 01340 Foissiat
Tél. 04 74 52 30 87

ECOTONIC

Montrevel-en-Bresse, Jayat, Malafretaz

Aindice

Grande Rue 01340 Montrevel-en-Bresse
Tél. 04 74 21 01 38

UCAI - St Etienne du Bois

Aux Fleurs d'Hélène

401 Rue centrale 01370 St Etienne du Bois
Tél. 04 74 30 54 24

UCAST- St Trivier de Courtes

Alt'Informatique

48 route de Curciat
01560 Saint Trivier de Courtes
Tél. 04 74 30 74 15

ou à envoyer à l'adresse suivante

Cheq'Tonic – Mairie – 01340 Montrevel en Bresse

Les CHEQ'TONIC sont remboursés dans un délai de 10 jours (sous réserve de contrôle)
Le remboursement par chèque sera expédié par voie postale